

Nouvel appel à adhésions, dons et cotisations afin de financer sa campagne pour les élections européennes 2019

https://youtu.be/DgdWnwVo_Kw

Le montant de la collecte pour la campagne des élections européennes vient d'atteindre les 1 190 000€ en ce samedi 4 mai 2019.

Nous adressons un immense merci pour ce tour de force à tous ceux qui nous font confiance et qui se mobilisent pour sauver la France du désastre.

Nous sommes toutefois contraint d'augmenter le montant de la collecte de dons, adhésions et cotisations à 1 500 000€ pour faire face à des surcoûts non prévus lors de la première estimation, comme l'augmentation du grammage du papier servant aux professions de foi et bulletins de vote :

Accueil
 Droit français
 Droit européen
 Droit international
 Traductions
 Bases de données


Vous êtes dans : [Accueil](#) > [Les autres textes législatifs et réglementaires](#) > **Arrêté du 19 avril 2019 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux pour l'élection des représentants au Parlement européen des 25 et 26 mai 2019**







Arrêté du 19 avril 2019 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux pour l'élection des représentants au Parlement européen des 25 et 26 mai 2019

Navigation

Arrêté du 19 avril 2019

► **Version initiale**

 **Sommaire**

-  Article 1
-  Article 2
-  Article 3
-  Article 4
-  Article 5
-  Article 6

Article 2

Seuls les candidats tête de liste qui obtiendront au moins 3 % des suffrages exprimés seront remboursés de leurs frais d'impression et d'affichage des documents électoraux aux conditions et tarifs maxima hors taxes fixés comme suit.

1. Circulaires :

Les circulaires des candidats tête de liste sont imprimées sur papier blanc ou de couleur dont le grammage est de 70 grammes au mètre carré. La combinaison des trois couleurs (bleu, blanc et rouge), à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique, est interdite.

Le contenu de la circulaire doit être uniforme pour l'ensemble de la circonscription électorale.

Le format est de 210 millimètres × 297 millimètres.

Les circulaires doivent être livrées sous forme désencartée.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des circulaires sont fixés, comme suit :

Circulaires recto le mille Hors Taxe (HT)	Circulaires recto-verso le mille Hors Taxe (HT)
18,33 €	22,45 €

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038395452&categorieLien=id>

Nous rappelons que, financièrement, nous dépendons aujourd'hui entièrement du peuple français. Sans accès au financement public jusqu'à ce jour et sans sources occultes de financement, l'UPR est un parti intransigeant sur l'honnêteté et l'indépendance financières. Nous sommes notamment fiers d'être l'un des rares partis politiques français à ne pas être endetté : pas le moindre centime de vos dons ne sera consacré à servir des intérêts aux banques.

Comment nous aider financièrement ?

- En adhérant ou en versant sa cotisation annuelle : <https://www.upr.fr/mode-adhesion/>
- En faisant un don : <https://www.upr.fr/mode-don/>
- En réalisant des achats dans la boutique UPR : <https://boutique.upr.fr/>

Comment nous aider autrement ?

- Abonnez-vous à notre chaine YouTube :
https://www.youtube.com/channel/UC7OMeUFuZMacpPk2fc9UIOA/?sub_confirmation=1
- Aimez et diffusez nos pages Facebook :
François Asselineau : <https://www.facebook.com/asselineau/>
UPR : <https://www.facebook.com/upr.francoisasselineau/>
UPR TV : <https://www.facebook.com/uprtvofficiel>
- Suivez nos comptes Twitter :
François Asselineau : https://twitter.com/UPR_Asselineau
Charles-Henri Gallois : https://twitter.com/CH_Gallois
Vincent Brousseau : https://twitter.com/Vinc_Brousseau
UPR : https://twitter.com/UPR_Officiel

Il faut absolument que chacun se mobilise à la hauteur de ses propres moyens financiers.

Cet objectif est tout à fait accessible.

Chacun d'entre vous peut adhérer, verser sa cotisation annuelle ou faire un don complémentaire à l'UPR. Le montant maximal s'élève à 7 500 euros par personne et par an (15 000 euros pour un couple).

Vous pouvez nous faire parvenir un chèque à l'ordre de l' « AF UPR » à l'adresse suivante :

AF UPR
26-28 rue Basfroi
75011 Paris

Ou adhérer (<https://www.upr.fr/mode-adhesion>),

Ou faire un don en ligne (<https://www.upr.fr/mode-don>).

Ai-je droit à une réduction fiscale ?

Oui.

Cette réduction fiscale est très importante puisqu'elle s'élève à 66 % du montant de la cotisation ou du don versé à l'UPR, dans la double limite – peu contraignante – de 20 % du revenu imposable et de 15 000 € par an et par foyer fiscal.

Seules **les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu** peuvent **déduire les 2/3 du montant de leurs dons ou cotisations à l'UPR** de leur impôt sur le revenu dû l'année suivante.

La seule restriction à ce système très avantageux pour les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu est que les dons ou cotisations en espèces, donc effectués par mandat cash, ne bénéficient pas de cette réduction d'impôt sur le revenu.

Par exemple :

- Si je suis imposable sur le revenu à hauteur de 1 200 euros par an :

Si je fais un versement de 60 € à l'UPR, je pourrai déduire les **2/3 de cette somme** (soit 40 €) de mon impôt sur le revenu dû l'an prochain. En définitive, mon don (ou ma cotisation adhérent) aura rapporté 60 € à l'UPR mais ne m'aura réellement coûté que 20 €.

- Si je suis imposable sur le revenu à hauteur de 6 000 euros par an :

Soutenir l'UPR à hauteur de 300 euros ne me coûtera que 100 euros.

- Si je suis imposable sur le revenu à hauteur de 18 000 euros par an :

Pour une cotisation ou un don exceptionnels de 3 000 euros, il ne m'en coûtera que 1 000 euros.

Conclusion

Alors que l'UPR se développe avec une formidable rapidité, que notre mouvement gagne chaque jour en notoriété et en influence, inquiétant les partis politiques installés et sous l'œil attentif de l'oligarchie, **nous comptons sur les Français** pour être à la hauteur de ce défi : il s'agit de permettre au seul mouvement politique français à la hauteur des enjeux historiques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui de se présenter dans de bonnes conditions aux différentes échéances électorales à venir.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie, en libérant la France de la prétendue union européenne, de l'OTAN et de l'euro~~

Il est inutile de vous rappeler l'urgence de la situation : les démantèlements de nos services publics, de notre modèle social, de notre patrimoine public, et de notre unité nationale elle-même, menacent la France d'anéantissement.

Le gigantesque gain de notoriété dont bénéficiera l'UPR nous ouvrira de formidables perspectives pour la poursuite de nos objectifs : **réaliser l'union du peuple pour rétablir la démocratie, la France dans sa grandeur, et les Français dans leur dignité.**

Vous pouvez suivre en direct le montant collecté, via ce compteur : <https://www.upr.fr/CompteurDons/>.